

Note d'opportunité - Création d'une association de la croisière

NO 2017/04 validée en CA le 26 octobre 2017

La croisière fait partie du paysage calédonien depuis de nombreuses années et elle est devenue aujourd'hui un réel relais de diversification et de croissance économique pour la Nouvelle-Calédonie. Beaucoup d'acteurs sont impliqués et concernés par le développement de ce secteur économique, mais aucune entité ne les réunit tous. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en cohérence les partenaires publics et privés, afin de définir et soutenir une stratégie de développement durable à l'échelle du Pays. Le gouvernement élabore un MOU avec les armateurs et doit définir un schéma directeur de la croisière, le Congrès met en place une commission spéciale Mer et littoral, un comité de pilotage croisière se réunit au PANC et traite des questions d'infrastructures, un groupe de travail au sein de la CCI vise à coordonner les développements autour de l'escale de Nouméa. Ensuite pour chaque escale dans les îles, les Provinces, Mairies, Chefferies et les comités d'accueil locaux organisent et supervisent les escales de paquebots (le comité Kunié Croisière à l'Île des Pins, le Syndicat d'Initiative Nengone à Maré et la Mejin Wetr à Lifou qui existe depuis plus de 20 ans), en lien avec l'Agence Kenua, consignataire.

Objectifs :

L'objectif de cette association est de fédérer tous les acteurs au sein de groupes de travail thématiques afin d'évoquer le développement de la croisière à moyen et long terme et ainsi définir une stratégie de développement durable. Il y a un besoin de coordination afin que l'interaction entre les acteurs soit plus efficace. Cela permettra de faciliter les actions urgentes et nécessaires (environnement, communication, sensibilisation, formations...) par la mutualisation des connaissances et des moyens financiers disponibles au sein de l'association.

Cette association serait donc en charge de coordonner, structurer, regrouper les données, mutualiser les moyens et anticiper les besoins. Elle serait un soutien indéniable à la future Agence de Développement Touristique Durable. Notre objet est de définir le meilleur cadre collaboratif pouvant amener à une prise de décisions concertée, stratégique et efficace.

Enjeux :

La Nouvelle Calédonie est une escale incontournable pour les compagnies de croisière en raison de sa proximité géographique avec l'Australie, ses infrastructures portuaires et aéroportuaires, ses services médicaux et sa stabilité politique. Le développement de ce marché est très dynamique, 440 000 croisiéristes ont visité les destinations calédoniennes en 2015 et 546 000 croisiéristes en 2016. On arrive aujourd'hui à un seuil critique en raison de la saturation de nos destinations. La mauvaise information liée aux impacts de cette filière sur l'environnement menace à terme le bon fonctionnement de ce qui est devenu une véritable industrie. Les destinations qui accueillent les croisiéristes ont également besoin d'être simultanément accompagnées et soutenues dans leurs projets afin d'offrir une cohérence de développement et d'orientation à l'échelle du Pays. L'enjeu est de s'inscrire dans un développement durable en adéquation avec ce que souhaitent les populations locales.

Acteurs / membres:

Autour de la table doivent être présents :

- les pouvoirs publics : gouvernement, congrès, provinces, affaires maritimes, Dirag, communes, organismes de tourisme
- les autorités présentes sur le port : Immigration, Services Phytosanitaires, Douanes, Dass
- les autorités coutumières des îles accueillant des croisiéristes (Kunié, Wetr, Nengone) ou des sites de prospection (Poum, Bourail, Bélep, Hienghène...)
- Les réceptifs et représentants des associations d'accueil des croisiéristes de Lifou (Mejin Wetr), Maré (Nengone syndicat d'initiative) et de l'île des Pins (Comité Kunie)
- Les représentations consulaires (Australie, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Vanuatu...)
- les agents maritimes (Chambre Syndicale des Agents Maritimes)
- les chambres consulaires (CCI, CMA)
- les prestataires portuaires (Port, Pilotes, Sora...)
- les associations de commerçants et de transporteurs
- les prestataires privés

Il est important d'intégrer tous les acteurs concernés afin de garantir de la transparence. De nombreux acteurs ont une réelle expertise à partager.

Les armateurs ne pourront être membres de manière à garantir l'indépendance des décisions, ils seront toutefois associés à certains groupes de travail et thématiques.

La création de groupes de travail permettrait des débats sur chaque sujet identifié et qui seraient force de préconisations, de recommandations techniques et stratégiques.

Structure et financement :

L'idée de « Club Croisière » ou « Association de la Croisière » n'est pas nouvelle et existe dans la plupart des pays accueillant des paquebots de croisière. Il est proposé d'organiser cette structure sous forme d'association loi 1901 et de l'appeler « Association de la croisière en Nouvelle Calédonie » ou « New-Caledonia Cruise Association ». Pour que le fonctionnement soit optimal et opérationnel des permanents professionnels (au minimum 2 personnes) devront être recrutés. Ils seront au service du développement concerté de la croisière et collaboreront, dans leurs missions, avec les membres actifs de l'association en fonction de l'expertise engagée.

Le financement de l'Association se fera par les cotisations des membres et par des ressources externes à trouver, pour le fonctionnement et pour les actions à mener. Aucun budget n'est aujourd'hui prévu au niveau touristique pour ce type de structure qui sera un outil de développement pays. Le Cluster Maritime Nouvelle-Calédonie fera des propositions de financements après concertation avec d'autres entités identiques (tel : Cruise New-Zealand Association, Tahiti Cruise Club, Cruise Saint-Lawrence...). Des permanents, administratif et opérationnel seront nécessaires afin de faire fonctionner cet organisme pays. D'autre part en fonction des projets à mener (ex : étude d'impact économique, études d'impact environnemental, sensibilisation), des subventions optimisées entre institutions seraient souhaitables afin de mutualiser les ressources pour chaque projet (et ainsi faire des économies pour chaque entité impliquée). Des redevances pourraient également être

perçues au titre de l'industrie de la croisière et pourraient être réaffectées à l'Association afin de mener des études et des actions concrètes (ex : redevance environnement pour financer des études d'impacts).

(Le port autonome de la Nouvelle-Calédonie est un établissement public à caractère industriel et commercial, l'Association pourrait donc demander au Port s'il accepterait d'y établir son siège social).

Estimation initiale de budget annuel:

Phase 1	Locaux (PANC ou avec les clusters)	offert
	Fonctionnement / actions	2 000 000 Fcfp
	Permanents	9 000 000 Fcfp
Phase 2	Déplacements / participation à des salons	?
	Total 1	11 000 000 Fcfp

Missions :

1.- Développer

- ↳ Prospection de nouvelles escales
- ↳ Adapter les infrastructures
- ↳ Accompagner et conseiller la création de projets
- ↳ Aspects promotionnels et marketing en lien avec l'ADTD

2.- Mutualiser les ressources et les moyens d'action

- ↳ Assurer la cohérence
- ↳ Mise en place d'une équipe dédiée qualifiée
- ↳ Capacité de tous les membres et partenaires de se mettre au service de plans d'action collectifs
- ↳ Mise en œuvre effective et coordination des plans d'action
- ↳ Assurer une continuité dans le suivi des actions
- ↳ Engager des études de positionnement

Dans un 1^{er} temps un inventaire des études existantes serait nécessaire pour mieux déterminer les besoins.

3.- Accompagner le développement

- ↳ Sensibiliser l'ensemble de la population et organiser la communication vers les médias
- ↳ Mesurer les impacts sociaux, environnementaux et économiques
- ↳ Assurer la mise en place des formations et accompagnements
- ↳ Développer des partenariats d'approvisionnement en produits locaux
- ↳ Organiser des visites scolaires, sensibilisation des futures générations
- ↳ Fédérer les acteurs afin de définir des orientations de développement durable
- ↳ Organiser annuellement une « Journée de la Croisière » (avec restitutions des thématiques abordées par l'association)

- ↳ Assurer une présence professionnelle aux grands rendez-vous internationaux

4.- Conseiller

- ↳ Evolution et harmonisation des législations et réglementations (visas = frein)
- ↳ Benchmark sur les coûts pratiqués dans les autres destinations
- ↳ Remise à plat de l'organisation des droits et redevances et leur affectation
- ↳ Diffuser des résultats d'études d'impacts qui s'appuient sur une réalité observée
- ↳ Interface de négociation avec les armateurs sur les projets pays visant à réduire l'empreinte écologique de ce secteur d'activité
- ↳ Réflexion stratégique sur la création d'une tête de ligne

Cette note d'opportunité a été rédigée par le Groupe Synergie Croisière le 26 Septembre 2017.

Etaient présents :

- Lluis Bernabé, Président du CMNC*
- Sylvie Grandjean, secrétaire générale CMNC*
- Yann Bouvet, Président des pilotes maritimes*
- Elodie Jaunay, Agence Kenua*
- Laure Aubin, CCI*
- Sylvie Helmy, MaryD entreprises*
- Lionel Loubersac, Manager CMNC*
- Emma Colombin, Manager adjoint CMNC*

Elle a été validée par le CA du CMNC le 26 Octobre 2017.